



Monsieur Fromion, sous-préfet de Saint-Julien-en-Genevois, a le souci de faire respecter la réglementation concernant les décharges. « Je ne veux pas tirer sans avoir sonné le clairon. » (Photo-a)

SAVOIE / Réglementation des décharges

La répression guette

La Haute-Savoie poubelle de Genève? L'image frappe. Correspond-elle à une certaine réalité?

Du côté français de la frontière certains élus ou des riverains de sites de décharges de gravats se sont souvent émus voire indignés des nuisances qu'ils subissent. Des manifestations ont même été organisées pour protester contre le va-et-vient incessant pendant des semaines et parfois des mois de centaines de camions venant déverser dans des vallons des gravats provenant de Genève. La sagesse l'a toujours emporté jusqu'alors grâce notamment à la médiation des pouvoirs publics français. Cependant, afin d'éviter sans doute que « la température ne monte », M. Fro-

mion, sous-préfet de Saint-Julien-en-Genevois, a provoqué tout récemment une réunion à laquelle participaient les représentants de diverses administrations concernées par le problème (agriculture et forêts, équipement, douanes, police, gendarmerie, industrie et recherche, action sanitaire et sociale).

M. Fromion a le souci de faire respecter la réglementation concernant les décharges, qu'il s'agisse des remblais genevois ou français ou de décharges sauvages de toutes sortes.

Préserver l'eau

Dans un premier temps, il s'agit avant tout d'informer les responsables de ces remblais afin qu'ils sachent que la répression les guette. « Je ne veux pas tirer sans avoir sonné du clairon » avertit le sous-préfet. Ce dernier considère qu'il faut prendre plus de précautions que jusqu'alors si l'on veut préserver la nature et notamment l'eau. Il estime que la Haute-Savoie – et notamment la zone frontalière – est sensible à ces effets et qu'il est urgent de sensibiliser les élus, les associations et les milieux économiques aux problèmes actuels.

La première partie de la démarche consiste évidemment à rappeler la réglementation en vigueur concernant les décharges, les dépôts de déblais et aussi les extractions, qu'il s'agisse des falaises ou des cours d'eau. Pour protéger les riverains subissant des flux importants de camions sur les routes peu adaptées à ce type de trafic, le sous-préfet entend rappeler et imposer avec une grande fermeté les règles de circulation de ces camions et cela en raison d'un certain nombre d'accidents enregistrés.

Il importe enfin de dresser un constat économique avec les entrepreneurs et de prendre en compte les problèmes de décharge consécutifs à la pénurie des terrains notamment dans la zone frontalière de la Suisse. « Nous ne sommes pas désarmés, assure M. Fromion, il faut utiliser les moyens dont nous disposons pour faire respecter par la police des eaux les interdictions de déversements sauvages. Il importe de coordonner l'action des différents services afin que chacun de ceux-ci ne reporte pas sur le voisin la mission qui est la sienne. Nous allons rappeler aux maires nos orientations, les règles des dépôts et les aider lorsqu'ils seront confrontés à des difficultés. J'irai moi-même sur le terrain pour relever les manquements, pour mettre en demeure lorsqu'il y a infraction et pour régler le cas échéant les situations conflictuelles. Cela est urgent car nous risquons d'assister à la pollution de nos nappes phréatiques. C'est un problème franco-genevois. Nous nous devons d'assurer aux Genevois et aux Haut-Savoyards la sécurité (lors des transports de matériaux) et l'hygiène (pollution des nappes ou des ruisseaux). »

Les délits graves seront réprimés par la justice à la diligence des différents Parquets.

Voici de bonnes résolutions. Il reste maintenant à passer aux actes: c'est ce que souhaitent non seulement les Haut-Savoyards mais aussi les innombrables Genevois habitués à séjourner en France voisine et à apprécier sa belle nature.

SAINT-JULIEN / Notre correspondant
Michel CAUSSE

TG 1950-06-15